

PROJET DE SERVICE  
2021



« On ne peut tout enseigner à un être humain,  
mais on peut l'aider à se découvrir lui-même. »

Galilée  
philosophe, mathématicien et astronome





# Sommaire

## Editorial

1.	Le service Galilée, un service de la protection de l'Enfance du Centre Educatif Tréméac	P.1
2.	Conception de l'accompagnement	P.2
3.	Public accueilli	P.2
4.	Une équipe pluridisciplinaire	P.3
5.	Accueil	P.5
	5.1 - Accueil institutionnel	P.5
	5.2 - Accueil éducatif	P.6
6.	Un accompagnement individualisé au service de l'enfant et de son projet	P.6
	6.1 - La santé et le « prendre-soin »	P.7
	6.2 - La vie scolaire et/ou la vie professionnelle	P.7
	6.3 - Le lieu d'hébergement	P.7
	6.4 - Le budget, outil d'apprentissage de l'autonomie	P.8
	6.5 - Une ouverture sociale et culturelle	P.8
	6.6 - Être au plus près du projet pour le jeune avec sa famille	P.8
7.	Une collaboration affirmée avec les familles	P.9
8.	Fonctionnement et organisation du service éducatif	P.9
	8.1 - Des structures d'hébergements diversifiés	P.9
	8.2 - Des instances de travail pour les professionnels de l'accompagnement éducatif	P.10
	8.3 - Des outils de transmission et de partage	P.11
9.	Des partenaires auprès des jeunes accueillis	P.12
10.	L'orientation	P.12
	Perspectives	P.14

*La démarche d'écriture des projets de service lancée en janvier 2017 a rencontré des changements dans l'histoire du centre éducatif Tréméac : fin de l'accueil d'urgence, réorganisation des services, déménagement du siège.*

*C'est dans ce contexte que les projets se sont construits autour d'un axe central :*

*Proposer un accompagnement souple et diversifié pour répondre aux besoins des jeunes accueillis*

*Nous avons entrepris d'y répondre en essayant de suivre 4 objectifs :*

- *Soutenir un accompagnement diversifié*
- *Renforcer la participation des jeunes et des familles*
- *Privilégier le partenariat et l'ancrage territorial*
- *Favoriser la scolarité et l'insertion en s'appuyant sur les activités de jour*

*Chaque service s'est appliqué, à partir d'une trame, à apporter sa propre vision et sensibilité d'équipe dans le travail éducatif attendu.*

*Ecrire un projet est un exercice acrobatique, celui de mettre un point final à une réflexion toujours en cours.*

*Aussi, il nous faudra poursuivre notre mission de protection de l'enfance à partir de l'évolution des orientations départementales et nationales.*

*Guillaume BRIEND  
Directeur de l'Etablissement*

## 1. Le service Galilée, un service de Protection de l'Enfance du Centre éducatif Tréméac



**Le service Galilée** est un service du Centre Educatif Tréméac, géré par l'association René de Tréméac. Celle-ci bénéficie d'une double habilitation du Conseil départemental de Loire-Atlantique et de la Direction territoriale de la Protection judiciaire de la jeunesse

L'arrêté du 3 janvier 2017, pour 15 ans, l'autorise à recevoir des garçons et filles dans les conditions suivantes :

- ✓ Accueil collectif et diversifié pour 64 jeunes de 11 à 18 ans et jeunes majeurs jusqu'à 21 ans
- ✓ Intervention soutenue à domicile pour 50 mesures concernant des jeunes garçons et filles de 0 à 18 ans.

L'accueil dans **le service Galilée** se fait au titre de l'article L.221-1 et suivants du CASF (mesures administratives) ou l'article 375 et suivants du Code Civil (mesures judiciaires) ou encore de l'ordonnance n°45-174 du 2/02/1945 (relative à l'enfance délinquante)

*« La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. » Elle comprend des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents [...] Elles impliquent la prise en compte des difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives et la mise en œuvre d'actions de soutien adaptées en assurant, le cas échéant, une prise en charge partielle ou totale de l'enfant. Dans tous les cas, l'enfant est associé aux décisions qui le concernent selon son degré de maturité.*

*Ces interventions peuvent également être destinées à des majeurs de moins de vingt et un ans connaissant des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.*

*La protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge [...] Art L. 112-3 du CASF*

En tant que Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), le Centre Educatif Tréméac s'inscrit dans le dispositif de Protection de l'enfance

- défini par les lois n° 2007-293 du 5 mars 2007 et n°2016-297 du 14 mars 2016
- piloté par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, défini dans le schéma départemental 2017-2021 « Protéger les enfants et accompagner les parents »

L'établissement contribue également aux missions de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Considéré comme un établissement social, son fonctionnement prend en compte les dispositions de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

## 2. Conception de l'accompagnement

« On ne peut tout enseigner à un être humain, mais on peut l'aider à se découvrir lui-même ».  
Galilée, philosophe, mathématicien et astronome.

Cette citation du célèbre philosophe et mathématicien Galilée fait aujourd'hui référence pour l'équipe éducative. Elle fait sens dans ses principes d'actions et dans l'engagement de sa démarche éducative auprès des jeunes accueilli(e)s.

C'est pour l'équipe un préalable nécessaire à la rencontre qui, dans la mesure du possible, soutiendra le ou la jeune accueilli(e) dans une démarche de découverte de lui-même et/ou d'elle-même. Cette posture de départ a pour objectif d'aider le/la jeune à se révéler à lui/elle-même, à être auteur(e) de ce qui l'anime et à devenir acteur/actrice de ce qu'il/elle vit.

L'équipe propose pour cela un étayage éducatif adapté pour construire avec le/la jeune un projet à partir de là où il/elle en est de son histoire et apporter une réponse la plus ajustée possible à ses besoins fondamentaux.

Il s'agit aussi pour l'équipe de rechercher une adhésion, une collaboration et une participation active des parents. Il est donc nécessaire de considérer la place des parents et de soutenir ces derniers dans leurs actions auprès de leur enfant. Il nous apparaît important de créer des conditions de collaboration par le biais de rencontres, d'accompagnements vers l'extérieur tout en considérant pour chaque situation l'intérêt de l'enfant.

## 3. Public accueilli

**Le service Galilée** peut accueillir et accompagner des enfants et adolescents (filles et garçons) de 11 à 21 ans :

- en danger ou en risque de l'être
- présentant des difficultés sociales, familiales et psychologiques
- des problématiques identitaires, culturelles et de santé.

8 places

- Adolescent(e)s de 11 à 21 ans

Petit collectif de proximité

- 4 places adolescentes de 16 à 21 ans

3 Logements individuels

- Adolescent(e)s de 16 à 21 ans

## 4. Une équipe pluridisciplinaire

L'équipe **du service Galilée** est composée de différents professionnels, travaillant ensemble pour la réalisation et le développement du projet du jeune. Il y a donc des professionnels travaillant dans le cadre de l'accompagnement quotidien du jeune, et des professionnels, dans l'équipe également, agissant en support des fonctions éducatives du quotidien. Ainsi, l'équipe comprend :

**Des éducateurs et des éducatrices** (8 etp) proposent une présence éducative de 7h à 23h, tous les jours. Cette équipe fonctionne la plupart du temps en binôme. Ce binôme offre une disponibilité pour des rendez-vous, ou des accompagnements, à l'extérieur.

**Une éducatrice nommée « ressource mobilisation »** travaille en lien étroit avec les jeunes et l'équipe éducative dans la construction et le maintien des projets professionnels, scolaires et/ou sociaux des jeunes et dans une ouverture vers des activités extérieures. Son intervention peut prendre la forme de :

- Rencontres individuelles pour affiner le projet scolaire ou professionnel,
- Accompagnement dans la mise en forme de CV ou lettre de motivation,
- Accompagnements individuels ou collectifs vers les dispositifs de droits communs,
- Recherche de stages ou expériences professionnelles,
- Propositions de sorties culturelles, sportives transversales

**Un surveillant de nuit** prend le relais, de 22h30 à 7h30. Deux professionnels occupent ce poste. Ils assurent une fonction rassurante et sécurisante permettant de garantir les temps de sommeil des jeunes.

**Le-la maître-esse de maison** participe à la vie éducative du service sur l'accompagnement à la vie quotidienne, l'entretien du cadre de vie des structures, la gestion et l'entretien du linge, la gestion et à l'organisation de l'alimentation des services.

Les maîtres et maîtresses de maison (MdM) interviennent sur l'ensemble du service (internat et appartements) en accord avec le projet éducatif défini en équipe et les besoins repérés sur le terrain. Ils accompagnent les jeunes dans l'apprentissage des tâches de la vie quotidienne en soutien aux éducateurs. Leurs observations et accompagnements éducatifs au quotidien contribuent au développement d'une certaine autonomie. Les maîtres et maîtresses de maison leur transmettent ainsi les règles d'hygiène et les sensibilisent à l'équilibre alimentaire en apportant un soutien à l'élaboration des menus, à l'accompagnement aux courses et à la préparation des repas. Ils proposent également des temps dédiés à l'entretien du lieu de vie, ils veillent ainsi à créer une ambiance chaleureuse et conviviale. La régularité de l'accompagnement est variable selon les besoins, ils peuvent être individuels comme mutualisés, d'une présence quotidienne à ponctuelle. Par ces interventions et leur place privilégiée auprès des jeunes les MdM apportent un regard différent sur le jeune et son logement et créent un lien favorisant l'échange, ainsi ils assurent une veille. A l'arrivée et au départ d'un jeune, ils préparent les appartements et chambres puis réalisent les états des lieux afin de préparer les jeunes à un principe de réalité et de veiller à l'état du parc immobilier. La communication entre les éducateurs et les maîtresses de maison est quotidienne. Elles participent une fois par mois à raison de deux heures aux réunions d'équipe.

**Une conseillère en économie sociale et familiale.** Cette professionnelle a une fonction transversale à toute l'institution. Elle intervient sur demande de l'équipe après évaluation du besoin du ou de la jeune et propose une aide à la mise en œuvre de son projet d'insertion (logement, budget, démarches administratives...) en tenant compte des potentialités, des difficultés et de l'environnement du jeune. Une priorité est donnée pour les jeunes de 17 ans et plus.

**Un agent technique** de l'institution veille au bon fonctionnement et à l'entretien des bâtiments et des installations.

**Une psychologue** est présente dès l'arrivée du jeune et de sa famille dans l'institution. Dans le cadre de cet accueil, elle reçoit en entretien individuel, au moins une fois, chaque adolescent qui entre dans le service. Elle participe aux réunions de service hebdomadaires ainsi qu'aux réunions de synthèse organisées tout au long de l'année et anime une réunion clinique mensuelle. Elle propose des entretiens réguliers pour les jeunes du service dans une écoute thérapeutique le cas échéant. Elle peut aussi recevoir un parent demandeur d'un soutien psychologique. Elle étaye la réflexion clinique de l'équipe et s'implique dans l'élaboration collégiale des orientations éducatives développées par le service.

**Un chef de service éducatif.** Il coordonne les actions de l'équipe éducative et veille au bon fonctionnement du service. Il anime les temps de réunions de l'équipe et garantit la construction et l'avancée du projet des jeunes. Sous la responsabilité du directeur adjoint, il soutient les temps d'élaboration pédagogique du service en collaboration avec la psychologue.

Et plus largement encore, **le service Galilée** travaille en lien étroit avec les autres services de l'institution. Nous communiquons et sollicitons régulièrement les professionnels du service administratif (accueil, secrétariat, comptabilité), les collègues éducateurs des autres groupes, l'équipe de direction. Ce travail en coopération facilite l'accompagnement des jeunes.

### **La référence éducative**

La référence éducative s'inscrit dans une construction de projets réglementaires tels que le Projet Pour l'Enfant, le projet d'établissement, le projet de service et le projet individuel. Il est essentiel de considérer que la référence éducative est une fonction qui a pour rôle d'utiliser et de coordonner tous les moyens nécessaires au profit d'un objectif : la mise en place dans l'intérêt de l'enfant d'un projet individualisé qui le concerne.

La notion de référence éducative est mise en œuvre dans notre équipe à travers une double référence. Les deux éducateurs nommés par le chef de service sont référents de la situation du jeune et coordonnent son projet.

Pour autant, le duo éducatif ainsi constitué ne s'inscrit pas dans une exclusivité d'accompagnement. L'ensemble des professionnels de l'équipe sont autant d'interlocuteurs qui participent à la rencontre et à la création du lien avec le jeune.

Le travail des référents connaît plusieurs modalités :

- Des **temps référents/ chef de service** sont programmés chaque trimestre pour chaque jeune afin de faire un point sur le jeune et d'organiser les actions concrètes à mener.
- Des points réguliers appelés **bilan/projet** sont mis en place entre le jeune, les référents et le chef de service (au besoin) avec comme supports au « livret parcours » afin d'évaluer le chemin parcouru, de mener les actions pour accéder aux objectifs définis avec le jeune et sa famille.

- Les référents proposent des **rencontres régulières parents/référents** avec la famille pour ajuster ou redéfinir le travail conjointement mené. La présence du chef de service peut être sollicitée.
- Les **visites au domicile par les référents** font partie des interventions possibles auprès de la famille.
- **Les référents doivent promouvoir le balisage du parcours et rendre lisible l'accompagnement du jeune.**

## 5. Accueil

La rencontre enfants, parents, institution s'inscrit dans une démarche de protection. Il s'agit donc en premier lieu de se référer à la mesure qui concerne l'enfant et sa famille et d'inscrire notre intervention dans le respect du cadre légal. L'accueil est un temps inaugural de l'accompagnement institutionnel et éducatif au sein de l'établissement.

Les professionnels de l'institution choisissent de se mettre en position d'adulte « accueillant ». Une attention particulière est portée à la dimension humaine de cette rencontre. L'accueil se veut bienveillant. Il s'agit de nous rendre disponible et d'être à l'écoute afin que le jeune et sa famille se sentent attendus et libres d'exprimer leurs besoins, leurs attentes, ou simplement leur souhait de ne rien pouvoir en dire.

Lorsque l'admission est prononcée par la CAO, l'accueil dans le service se fait en deux temps : l'accueil institutionnel et l'accueil éducatif. L'accueil peut être adapté en fonction de la singularité des situations.

### 5.1 - Accueil institutionnel

Lorsque l'admission est prononcée en Commission d'Admission et d'Orientation (CAO), un courrier de validation est envoyé par le Directeur aux parents du (de la) jeune mineur(e). Une information simultanée à destination du responsable de la plateforme d'orientation du département et vient officialiser l'arrivée prochaine de l'enfant dans l'institution.

Le chef de service éducatif concerné envoie conjointement un courrier aux parents et une copie au responsable de pôle de l'ASE pour informer du jour et de l'heure de l'arrivée effective du jeune sur le service. L'accueil se fait prioritairement à l'issue de la réunion hebdomadaire de l'équipe.

Lors de cet accueil, la présence de l'enfant est impérative, l'enfant est accompagné selon sa situation par le (la) coordinateur (trice) ASE et de ses parents. L'accueil institutionnel se fait au siège de l'établissement situé 3 bd Léon Jouhaux à Nantes.

- 1) Dans une salle d'entretien, le Directeur ou le Directeur Adjoint reçoit l'enfant, ses parents et la coordinatrice(eur) ASE pour une présentation de l'établissement, la remise du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement.
- 2) Les représentants de l'équipe éducative succèdent au Directeur dans la salle d'entretien. Ce deuxième temps se fait en présence du Chef de service, du psychologue et d'au moins un des deux référents éducatifs. Le Chef de service fait la lecture de la mesure qui concerne le jeune et sa famille, lui présente le service et les professionnels qui y travaillent. Il remet à l'enfant et à ses parents une plaquette du service. Cette rencontre est aussi le temps des premiers échanges avec le mineur et ses parents. Ils sont



invités à se présenter et à exprimer leur compréhension de leur situation et leurs attentes. Un compte rendu de ce premier entretien est formalisé par l'éducateur référent.

## **5.2 - Accueil éducatif**

Le chef de service présente avant l'arrivée effective la situation du jeune en réunion d'équipe et transmet à travers le dossier plateforme les informations essentielles sur le jeune et la famille. Il nomme deux éducateurs référents. L'accueil est prévu 15 jours après la présentation du dossier à l'équipe. Dans ce laps de temps, l'équipe organise en amont l'arrivée du jeune en informant le collectif de jeunes et en préparant son lieu d'accueil.

L'équipe éducative œuvre pour que le jeune soit accueilli dans les meilleures conditions possibles. La chambre est préparée avec soin afin que le jeune se sente attendu, reconnu et investi. Un mot d'accueil et des attentions de bienvenues sont prévus.

A l'arrivée du jeune sur son lieu d'hébergement, l'éducateur présent assure un temps individuel. Il lui présente son lieu de vie et l'aide à s'installer dans sa chambre. Être accueilli dans un espace de rencontres, c'est tenir compte de soi et des autres. Pour faciliter cette rencontre, jeunes comme professionnels se réfèrent à un cadre et des règles de vie. Un document est affiché au sein de chaque type d'hébergement pour garantir un « vivre ensemble » suffisamment respectueux des uns et des autres.

Les jours suivants, les professionnels lui présentent le fonctionnement du service, rédigent une fiche signalétique. Les éducateurs référents font avec le jeune un inventaire de ses biens personnels et avec le maître de maison un état des lieux de sa chambre.

Un budget de 30 euros est attribué pour chaque nouvel arrivant pour des achats de décoration et de personnalisation de son espace individuel.

Les parents sont contactés dans les jours qui suivent pour être informés des premiers moments de leur enfant sur le service. Une proposition leur est également faite pour une visite du lieu d'hébergement.

## **6. Un accompagnement individualisé au bénéfice de l'enfant et de son projet**

L'équipe éducative soutient une dynamique de projet individualisé en cohérence avec le Projet Pour l'Enfant élaboré par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

A partir de là où en est le jeune dans son parcours, dans son histoire, l'équipe va mettre en perspectives des actions singulières visant à mobiliser le jeune autour de son projet de vie. A travers celles-ci, le souhait est d'offrir au (à la) jeune la possibilité de penser son histoire (liens familiaux, sociaux...), de prendre soin de lui (elle) et de vivre de nouvelles expériences individuelles et collectives pour continuer à grandir et à engager un processus d'autonomie tout en maintenant un lien avec son environnement familial et social.

Les professionnels du service mettent en place un dispositif et une organisation pour chaque jeune qui permettent ainsi d'explorer et de soutenir différents domaines importants et nécessaires à son évolution.

## **6.1 - La santé et le « prendre-soin »**

La notion de « soin » intervient dans l'accompagnement du jeune et de son projet afin de favoriser son bien-être. Il est important pour l'équipe, que le jeune puisse « être à l'écoute » de son corps et d'y apporter avec les adultes qui l'entoure les soins nécessaires. Les besoins médicaux quels qu'ils soient s'évaluent de concert avec la famille et ne peuvent s'engager sans un accord des titulaires de l'autorité parentale. Dans le cadre du parcours de santé protégé du Conseil Départemental, une visite médicale annuelle est obligatoire pour permettre au jeune de bénéficier d'un suivi médical régulier et approprié.

L'alimentation est un point important de l'accompagnement. Autant que possible, l'équipe privilégie une alimentation saine et équilibrée avec et pour les jeunes. Elle sensibilise les jeunes à l'élaboration de menus équilibrés et les sollicite en vue de cet apprentissage. L'équipe oriente autant que possible une consommation autour de produits de saison, issus d'une culture raisonnée.

Il est également possible de mettre en place un travail thérapeutique avec les psychologues en interne afin que le jeune puisse être à l'écoute de sa propre histoire, celle qu'il articule en son nom. Ces rencontres régulières ou spontanées sont prioritaires mais il est également possible de faire appel à des professionnels de l'écoute ou du soin extérieurs à l'institution. L'équipe favorise et soutient ces initiatives.

## **6.2 - La vie scolaire et/ou la vie professionnelle**

L'équipe éducative accompagne chaque jeune dans le respect de son engagement scolaire et/ou professionnel quelles que soient ses appétences. Il est important pour chaque jeune de s'engager dans une filière qu'il (elle) a choisie et de le (la) soutenir. L'équipe est vigilante au rythme de vie et/ou des horaires. Elle peut proposer du soutien scolaire via des interventions extérieures. L'équipe et plus particulièrement les référents appuyés par l'éducateur ressource/mobilisation assurent le lien entre les parents, le lieu scolaire et/ou professionnalisant et le jeune tout au long de son parcours.

## **6.3 - Le lieu d'hébergement**

Accompagner un projet d'autonomie de vie quotidienne occasionne des changements importants pour un jeune. Il s'agit de trouver un équilibre entre une distance acceptable avec les éducateurs et/ou adultes qui l'entourent et le projet personnel. Progressivement le (la) jeune s'initie à une forme de vie collective puis de vie individuelle. L'équipe est à même, à travers son accompagnement, de proposer et de consolider progressivement ces changements par une pluralité de logements.

Se faire à manger, entretenir un logement, gérer un budget alimentaire, ou bien faire de ce lieu un endroit sûr font partie des responsabilités qui, progressivement, seront confiées au jeune. En inscrivant ces étapes dans le temps, nous aidons le (la) jeune à prendre conscience des responsabilités qui lui incombent. Cela nécessite aussi de savoir et de pouvoir se protéger, de gérer ses temps individuels au regard des libertés que peuvent conférer un accompagnement plus à distance. Ne pas se faire envahir par autrui, sécuriser son espace pour soi, sont aussi des étapes importantes de l'accompagnement.

## 6.4 - Le Budget, outil d'apprentissage de l'autonomie

À l'école, comme à la maison, on peut apprendre à l'enfant ce qu'est un budget, comment le gérer et éviter les pièges d'une sur-consommation. Pour l'équipe, il est essentiel de mettre l'argent à une juste place et de susciter une réflexion sur le sens que le jeune peut en donner. Il s'agit d'apprendre à raisonner en termes de besoins mais aussi d'apprendre à les identifier pour mieux les différer ou les anticiper.

L'outil éducatif utilisé par l'équipe est le Budget Mensuel Jeune (BMJ). Cet outil permet de mettre à disposition une somme d'argent pour les besoins de l'enfant tels que l'alimentation, la vêtue, l'hygiène ou bien l'argent de poche. Chaque mois le (la) jeune se voit attribuer un budget correspondant à ses besoins en fonction de son âge, de son activité, de son lieu d'hébergement. Un point mensuel est fait avec ses référents éducatifs.

Toutes les démarches de la vie quotidienne peuvent être faites en autonomie par le jeune s'il est en capacité ou alors être accompagné par un éducateur. Le (la) jeune doit rendre compte de ses dépenses.

## 6.5 - Une ouverture culturelle, sociale

L'idée est de proposer une vie sociale dans laquelle chacun des jeunes puisse tirer un profit personnel. L'équipe et les jeunes sont force de propositions pour partager des activités culturelles et/ou sportives. Elles se font soit individuellement, soit collectivement avec le groupe ou le service et parfois même de manière transversale à l'institution. Leur ouverture sur le territoire a pour objectif de connaître et de mieux appréhender leur espace de vie et de s'y réaliser. Chaque jeune bénéficie d'un budget individuel pour s'inscrire dans une activité sportive ou culturelle de son choix.

## 6.6 - Être au plus près du projet pour le jeune avec sa famille

L'accompagnement éducatif est ponctué de temps individuels entre le jeune et ses référents mais aussi lorsqu'il est mineur des temps de rencontres jeune/référents/chef de service/parents. Ces temps sont à la fois des photographies de la situation actuelle (scolaire, familiale, sociale) mais aussi une projection d'actions à mener pour aboutir à une construction au plus près des objectifs du projet. Cet accompagnement se décline en différents temps et documents afin que jeunes, parents et professionnels puissent s'y référer :

- **La signature du Document Individuel d'Accompagnement (DIA) dans le mois qui suit son arrivée,** parents, enfants et professionnels fixent les objectifs éducatifs pour une période de 6 mois. Une copie de ce document est envoyée aux services de l'ASE.
- **Des bilans/projet** sont prévus tous les deux ou trois mois en présence du Chef de service, de ou des éducateur(s) référent(s) et du jeune. Un compte rendu est rédigé par les éducateurs à l'issue de ce bilan. L'objet étant de faire un état des lieux régulier de la situation du (de la) jeune.
- **Un avenant au DIA** tous les 6 mois en présence des parents, enfants et professionnels.

Ces rencontres sont aussi ponctuées de temps quotidiens formels et informels qui permettent aux jeunes de verbaliser ce qu'ils vivent. Cela peut se traduire par :

- **Des partages de repas individuels référent/ jeune** sur le lieu d'hébergement ou bien à l'extérieur,
- **Des activités individuelles référents/jeune** offrant un espace relationnel privilégié.
- **Des échanges téléphoniques.**

## **7. Une collaboration affirmée avec les familles**

Des temps de rencontres sont importants pour permettre la reconstruction d'un lien enfant/parent souvent abîmé, détérioré. Pour l'équipe, il s'agit de recréer les conditions nécessaires à une reprise de fonction maternelle et de fonction paternelle tout en garantissant la mission de protection.

Les familles sont associées, informées des mesures prises concernant leur enfant, mais aussi sollicitées (sauf contre-indication de l'ordonnance de placement) pour tous les accompagnements de leur enfant au quotidien.

L'expression de leur autorité parentale à l'égard de leur enfant est garantie et entendue. Des points réguliers avec les professionnels de terrain mais aussi du responsable du service sont programmés.

La liste des rencontres n'est pas exhaustive mais peut se formalisée de différents manières :

- Entretiens téléphoniques,
- Visites à domicile,
- Rencontres au siège de l'établissement,
- Accompagnements extérieurs,
- Rencontres hors établissement...

## **8. Fonctionnement et organisation du service éducatif**

### **8.1. - Des structures d'hébergements diversifiés**

- **Le foyer d'hébergement collectif, lieu de permanence éducative**

Accueillir un jeune dans une structure collective telle que nous proposons dans **le service Galilée** nécessite une articulation ajustée d'un accompagnement individuel et d'un accompagnement collectif.

Proposer des pistes d'accompagnement individuel nécessite dans un premier temps, de prendre en compte la particularité du jeune, et qui il est. Cette première démarche, d'observation, permet d'envisager les modalités de l'accompagnement. Il est prévu au sein de ce collectif d'accueillir les jeunes sur un hébergement de 5 chambres, d'un T3 pouvant accueillir 2 jeunes et d'un studio, directement conçu dans la maison. Cette richesse de proposition d'hébergement permet de répondre au mieux aux possibilités et aux projets des jeunes accueillis.

L'accompagnement individuel passe aussi par la restauration et la consolidation d'une sécurité psychique et physique, et par un apprentissage de l'autonomie.

Une structure d'hébergement comme le foyer génère également un accompagnement collectif. L'internat éducatif permet à l'équipe éducative de s'appuyer sur le quotidien en tant que média dans la relation (les repas par exemple). Participer aux événements quotidiens et ordinaires d'une maison (entretien, aménagement, décoration) est aussi vecteur de bien-être, tout comme les événements exceptionnels (sorties, vacances,...).

Les règles de vie sont les repères communs nécessaires à la vie d'un groupe. Les éducateurs en sont les garants. La réunion des jeunes, hebdomadaire, est une instance de régulation, permettant d'informer, d'organiser et d'envisager ensemble les projets du collectif. C'est un temps d'écoute et de recueil de la parole et des ressentis.

- **Un petit collectif de proximité**

Le petit collectif de proximité (PCP) est attaché au lieu d'internat éducatif. C'est une maison où cohabitent 4 filles de plus de 16 ans. Préalablement à l'accueil, il est important de s'assurer de la volonté de la jeune d'expérimenter son autonomie et d'avoir un projet socio-professionnel défini.

L'accompagnement éducatif que nous proposons se décline en temps de rencontre individuel, au siège de l'association Tréméac. Les projets que nous construisons sont en lien avec le développement d'une autonomie, le suivi de leur parcours scolaire et professionnel et une sensibilisation aux structures de droit commun. Nous proposons également un temps hebdomadaire autour d'un repas, avec le maître de maison, un éducateur et les jeunes du PCP. Ce temps est un espace de régulation et aussi, un moment de convivialité.

Des règles de vie structurent le fonctionnement de ce petit collectif et la participation de chacun à l'entretien du lieu et la gestion du quotidien.

- **Des appartements individuels**

**Le service Galilée** dispose de trois logements individuels situés à proximité du lieu ressource. Nous pouvons accueillir trois jeunes, garçons ou filles de plus de 16 ans, afin de consolider un projet d'autonomie. Nous rencontrons les jeunes de façon régulière, à leur initiative ou à celle de l'équipe, en fonction de ce que nous observons de leur quotidien ou de leurs demandes du moment. Ces rencontres ont lieu à l'appartement où nous pouvons constater la façon qu'a le jeune d'investir ce lieu dont il dispose, ou bien elles ont lieu au siège de l'association pour des rendez-vous plus administratifs.

L'accompagnement de ces jeunes a pour objectif principal de les soutenir dans la recherche d'hébergement et de structures de droit commun, vers une fin de prise en charge dans le cadre de la protection de l'enfance.

## **8.2 - Des instances de travail pour les professionnels de l'accompagnement éducatif**

Afin de garantir le bon fonctionnement du service, il est nécessaire d'inscrire des temps de travail d'équipe. Ces temps ont différents objectifs et se réalisent avec les professionnels concernés.

Chaque semaine, l'équipe éducative bénéficie de trois heures de **réunion de service**. Cette instance a pour but d'échanger sur les projets et la situation des jeunes accueillis et de valider des pistes d'accompagnements. C'est aussi un temps important pour organiser la semaine à venir pour les professionnels. L'équipe éducative (le maître de maison et les veilleurs sont présents une fois par mois le chef de service et la psychologue sont présents).

**Une réunion clinique** d'une heure, animée par la psychologue et en présence de tous les membres du service, a lieu une fois par mois. Il s'agit d'un temps d'élaboration privilégié où l'équipe prend soin de se questionner au sujet d'un jeune et de son histoire.

**Un temps de fonctionnement** a également lieu, une heure, toutes les semaines, permettent d'organiser et de planifier des projets spécifiques, tels que les règles de vie, l'organisation des rentrées scolaires, des vacances, des plannings...

**Une réunion pédagogique** est également mise en place, pour réfléchir et élaborer des thèmes liés à l'accompagnement des jeunes à raison d'une fois par semestre.

Enfin, les éducateurs bénéficient de temps **d'analyse de pratique** avec une intervenante extérieure à l'institution.

**Une synthèse annuelle institutionnelle**, présidée par le Directeur adjoint et animée par le Chef de service en présence des professionnels du service, a lieu pour chaque situation. Des partenaires extérieurs peuvent être invités à participer.

Des **commissions transversales** de travail sont programmées sur des thématiques définies ; elles rassemblent, selon l'objet de la thématique, des représentants des équipes éducatives.

### 8.3 - Des outils de transmissions et de partage

Les outils et temps de transmission assurent un suivi et une permanence dans l'accompagnement des jeunes.

L'ensemble des éducateurs du service utilise **un logiciel informatique** adapté. Ce logiciel **du résident** permet de regrouper et recenser les informations quotidiennes, mais aussi les écrits et les documents nécessaires à l'accompagnement du jeune. Ce dossier unique de l'utilisateur informatisé centralise :

- **Les relèves quotidiennes**, regroupant les observations, les échanges et démarches de la journée. Cet outil est nominatif pour chaque jeune et permet une vision d'ensemble sur ce qui s'est déroulé, le matin, l'après-midi et la nuit.
- **Les transmissions**, correspondent à des échanges d'informations, qu'il est nécessaire de mettre en valeur. Il est possible de les adresser aux professionnels concernés afin d'en avoir rapidement connaissance.
- **L'agenda électronique** récapitule l'ensemble des rendez-vous (administratifs, médicaux, réunions de professionnels, temps d'accompagnements...) : Le lieu, le jeune concerné la ou (les) personne(s) accompagnant(es).
- **Les écrits professionnels** : Ils sont réalisés par les éducateurs de l'équipe. Les référents élaborent les écrits destinés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental. Ils sont préalablement validés par le chef de service.

**Trois transmissions orales quotidiennes** ont lieu sur le service. Le matin, l'après-midi et le soir. Ces moments sont essentiels pour assurer le passage des informations principales entre surveillants de nuit et éducateurs ou bien entre les éducateurs eux-mêmes. Ils assurent une cohérence dans l'accompagnement des jeunes qui composent le service.

L'équipe utilise un **support écrit « cahier du quotidien »**, récapitulant l'ensemble des démarches et de tâches à accomplir chaque jour. Il est utilisé principalement par les éducateurs, surveillant de nuit, et maître de maison.

L'équipe **du service Galilée** communique également par **messagerie électronique** et par téléphone, avec toutes les autres fonctions professionnelles de l'établissement mais aussi à l'extérieur.

## 9. Des partenaires auprès des jeunes accueillis

Les mesures de protection nécessitent pour l'équipe éducative **du service Galilée**, de travailler étroitement avec les professionnels de l'ASE. L'équipe éducative de **Galilée** est régulièrement en lien avec les coordinateurs de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les rencontres permettent de définir des orientations de travail avec le (la) jeune, sa famille et les personnes ressources. Pendant toute la durée de la mesure sont organisées :

- **des synthèses sur les pôles de l'ASE** en présence des parents, des éducateurs référents et au besoin du Chef de service,
- **des concertations** qui sont le lieu d'une élaboration collective des travailleurs sociaux qui gravitent autour du (de la) jeune,
- **des entretiens** (dont celui des 17 ans) entre la coordinatrice ASE et le (la) jeune avec ou sans la présence des référents.

L'équipe est également amenée à travailler avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Il s'agit de veiller ensemble à la réalisation des mesures liées à la mesure ordonnée par le magistrat.

La présence de nombreux établissements relevant de la protection de l'enfance regroupés au sein du réseau des Ateliers de Mobilisation permet, par la diversité des activités proposées, un relais et une coopération au bénéfice du jeune : stage dans un autre établissement, activités de jour, ateliers socio-professionnels...

Au sein de l'équipe, la présence d'une éducatrice ressources-mobilisations, facilite le développement d'un réseau culturel, sportif et professionnel. L'institution oriente une partie de son accompagnement auprès des jeunes vers une inscription sociale sur le territoire nantais.

## 10. L'orientation (interne ou externe)

L'orientation fait partie du parcours du jeune. Elle peut être désirée, subie ou bien décidée par le Juge ou par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Elle peut aller jusqu'à son terme ou s'arrêter de manière anticipée. L'orientation doit aussi se penser quand l'équipe éducative ne se sent plus en mesure de stimuler l'évolution du jeune que l'on accompagne s'il est encore mineur ou bien sur la décision du jeune lui-même à sa majorité.

Elle se doit d'être construite et réfléchie afin de répondre au mieux aux besoins du jeune tout en considérant les possibilités d'accompagnement de l'institution et de l'évolution du jeune.

Lorsque l'orientation est prononcée et une date de fin d'accompagnement fixée, un **bilan de fin d'accompagnement éducatif** est proposé au (à la) jeune. Les personnes présentes sont le (la) jeune, au moins un référent et le Chef de service. L'idée est de retracer avec lui (elle) son parcours dans l'institution et de

rendre lisible le chemin parcouru. La dernière parole libre de l'entretien lui revient. Le référent établit un écrit de ces derniers échanges.

Un autre temps est accordé à un « **au revoir** » avec les **parents**. Cette rencontre finalise le travail d'accompagnement institutionnel. Il se fait en présence des parents, du Chef de service, du (des) référent(s) et du (de la) jeune.

Enfin, un **pot de départ** est organisé dans l'espace famille de l'établissement (le jeudi en général, jour de réunion). Le jeune peut, s'il (elle) le souhaite, inviter des personnes qui ont marqué son passage dans l'institution. Un cadeau de départ est offert lors de ce moment convivial.



## Perspectives

Le service continue de réfléchir à un accueil toujours « au sur mesure » afin d'engager au mieux un accompagnement singulier dans un lien social en développement.